

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 4 JUILLET 2023

Conseillers en exercice : 29
Présents : 20
Absents excusés avec pouvoir : 8
Absent excusé : 0
Absent : 1

L'An deux mille vingt-trois et le quatre juillet à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 28 juin 2023

Date d'affichage : 28 juin 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.
Marie-Andrée GAGNIERE, Marinette SERVAN, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Jean-Daniel UGHETTO, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Clément JACQUIER.
Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Patrick ADRIEN.
Philippe SAYN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Christian BARTHELEMY
Jean-Marie ROUSSIN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Mme Sandra KIENTZI.
Léonard PACE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc BLANC.
Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Jacques FAGARD.
Sandrine DERMEGHSIAN, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Mme Leila CHEVALIER.
Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Jacques PERTEK.

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est nommée secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2023-07/58 : ESPACE MUSÉOGRAPHIQUE DU CHÂTEAU DE
SIMIANE – CONVENTION-TYPE DE PRÊT D'ŒUVRES
ARTISTIQUES ENTRE LES ARTISTES ET LA
COMMUNE DE VALREAS**

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2023

Application agréée E-legalite.com

93_DE-034-213401338-20230704-DEL_2023_07

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques FAGARD, Adjoint délégué à la Culture, qui expose au Conseil municipal que pour soutenir l'effort de redynamisation du Château de Simiane, ouvert gratuitement à la visite, toute l'année, il convient de mettre en valeur et d'étoffer l'espace muséographique du site.

Ce magnifique édifice fut la propriété du Comte Louis de Simiane de Claret et de son épouse Pauline d'Adhémar de Monteil de Grignan, petite-fille de la Marquise de Sévigné. Fort de ses origines prestigieuses, le Château de Simiane propose aussi tout au long de l'année des expositions et des animations culturelles variées qui permettent à tous de profiter de ce lieu chargé d'Histoire.

Considérant qu'une convention-type définissant les conditions de prêt d'œuvres artistiques, exposées au sein de l'espace muséographique du Château de Simiane, visant à la valorisation et à l'attractivité du site, est nécessaire ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Jacques FAGARD, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** la convention-type de prêt d'œuvres artistiques, exposées au sein de l'espace muséographique du Château de Simiane, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

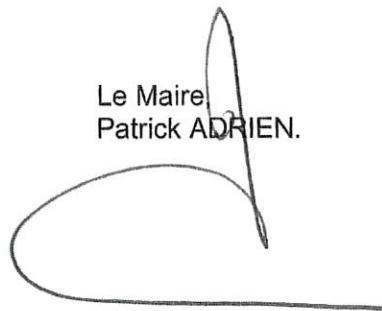
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Christiane MERY
Adjointe



Le Maire
Patrick ADRIEN.



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture le : - 6 JUIL. 2023

Et la publication sur le site internet de la Ville le : - 7 JUIL. 2023

